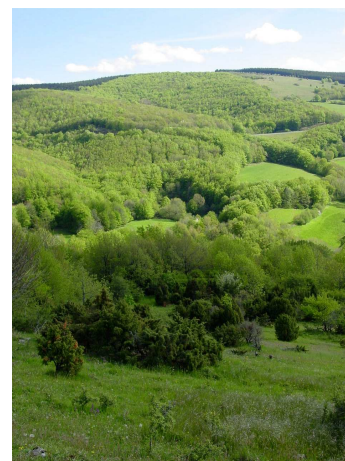


# L'ATASEA s'implique dans le réseau Natura 2000

Le réseau Natura 2000 regroupe un ensemble de sites abritant des milieux et des espèces animales ou végétales rares, ou caractéristiques, à l'échelle européenne. Son objectif est d'assurer la pérennité de la biodiversité, tout en tenant compte des exigences économiques et sociales du territoire.

Sur chaque site, la mise en œuvre du programme Natura 2000 se décline en deux étapes : la rédaction du Document d'objectifs (DOCOB) et l'animation.



Le Tarn compte 12 sites (11 sites directive Habitats ZSC et 1 site directive Oiseaux ZPS). L'ensemble des sites représente une surface de 48 414 ha. 1 est en cours de réalisation du DOCOB, 7 sont en phase d'animation.



## Le Document d'objectifs

Le document fixe les principes de gestion et les modalités de mise en œuvre des actions. Il est élaboré en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés sous la responsabilité des représentants de l'Etat.

Depuis décembre 2007, l'ATASEA est l'Opérateur local de la réalisation du DOCOB de la ZPS « Forêt de Grésigne et environs ». Ce Document d'Objectif en cours de réalisation sera signé officiellement en 2010.

La LPO délégation Tarn est le principal partenaire de l'ATASEA sur ce projet.

# Animation des sites

## Objectifs de l'animation des sites

Le rôle de l'ATASEA, en tant que structure animatrice, est de faire vivre le Document d'Objectifs et de coordonner le programme d'actions, de la phase d'information jusqu'à la signature des contrats ou la réalisation des actions. Cette animation est réalisée sous l'égide d'un Comité de Pilotage, regroupant les acteurs locaux et les partenaires. Il se réunit chaque année pour suivre, orienter et valider les différentes étapes d'avancement du projet.

## Sites concernés

L'ATASEA réalise, depuis 2006, l'animation sur les sites suivants :

- Vallée du Gijou,
- Causse de Caucalières et Labruguière,
- Montagne Noire Occidentale,

L'ATASEA participe aussi à l'animation du volet agricole des sites :

- Des Gorges de l'Aveyron et Vallée de la Vère pour le compte du Pays Midi-Quercy
- Des tourbières du Margnès et de la vallée de l'Arn pour le Parc naturel régional du Haut Languedoc)

## Mise en œuvre

Au niveau réglementaire, 2 outils existent :

- les MAE (mesures agri-environnementales) de la nouvelle programmation du Plan de Développement Rural Hexagonal (PDRH),
- la Charte Natura 2000 (circulaire du 26 avril 2007) et l'exonération sur le foncier non bâti

**Pour plus d'information, contactez :**

**Emmanuel CAMPAGNE, Sylvie CHENU, Claire HERMET**

**Tel : 05.63.48.83.48**